PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

15 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le MERCREDI 15 JANVIER 2019, à 18 h 02, à laquelle :

SONT PRÉSENTS:

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet

suppléant de la MRCT

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues M^{me} Carmen Côté M. Yves Ouellet , maire de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

EST ABSENT:

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement

M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire M^{me} Christelle Rivest

, directrice des ressources financières,

humaines et matérielles

M^{me} Jessica Morin-Côté, greffière et secrétaire-trésorière adjointe M^{me} Katy Pellerin

, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières

résiduelles

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

M^{me} Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au

développement du territoire

N. B.: Le comité administratif de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h à 18 h 02.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 02 01-20-001A ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par Mme Carmen Côté et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- QUE soit ajouté à l'ordre du jour à l'article « Affaires municipales » le point « Obadajiwan - Fort Témiscamingue - nomination de M^{me} Bolduc sur la fiducie de gestion ».
- QUE l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

<u>01-20-002A</u> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 <u>DÉCEMBRE 2019.</u>

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

 QUE ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1re partie

Aucune question de l'assistance.

<u>01-20-003A</u> GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2019-17

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

• **D'ACCORDER** un prêt de 22 395 \$ au dossier FLI 2019-17 remboursable sur un terme de 7 ans, au taux de 7,95 %.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

<u>01-20-004A</u> GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – FLI 2019-18

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M^{me} Carmen Côté

et résolu unanimement

 D'ACCORDER un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$ au dossier FLI 2019-18 remboursable sur un terme de 6 ans, sans intérêt.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

01-20-005A

GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UN AVENANT DU CONTRAT DE PRÊT.

ATTENDU QUE le 5 novembre 2014, le Gouvernement du Québec signait avec les représentants des municipalités le Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale;

ATTENDU QU'aux termes du chapitre 8 des lois de 2015 « la Loi », l'Organisme assume depuis le 21 avril 2015 les droits et obligations, actifs et passifs relatifs au contrat de prêt conclu par le centre local de développement (CLD) avec le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, les droits, obligations, actifs et passifs des aides accordées à un bénéficiaire par le CLD à même les sommes obtenues en vertu dudit contrat de prêt deviennent au 21 avril 2015 ceux de l'Organisme;

ATTENDU QUE lors de la conclusion du contrat de prêt original, le ministre des Régions, l'organisme et le CLD ont également conclu une entente de gestion modifiée de temps à autre, qui comportait notamment des obligations pour l'organisme et le CLD relativement à la gestion du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE dans le Discours sur le budget 2016-2017, le remboursement du FLla fait l'objet d'un report de quatre ans, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE cet avenant a également précisé de nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI qui ont été établies le 3 mai 2016;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2019 les modalités d'utilisation des contributions versées dans le cadre du FLI ont été reconduites pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 et que le remboursement du FLI a fait l'objet d'un report d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

• **D'AUTORISER** M^{me} Claire Bolduc, préfète, à signer l'avenant du contrat de prêt pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Information

GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 20 décembre 2019, la disponibilité du FLI est de 1 200 304.42 \$ et celle du FLS de 246 912.61 \$.

01-20-006A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 371-19, ADOPTÉ LE 9 DÉCEMBRE 2019).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le Comité administratif (CA) de la municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement de zonage no. 215-94 présentement en vigueur pour faire passer la superficie maximale des bâtiments accessoires (dans le village) de 900 à 1 250 pieds carrés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 D'APPROUVER la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 371-19, adopté le 9 décembre 2019 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 371-19 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 décembre 2019 Date de réception à la MRCT : 16 décembre 2019

01-20-007A

ÉLECTIONS PARTIELLES DANS TNO LANIEL - DEMANDE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE, EN LIEN AVEC LA DEMANDE DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL, POUR RÉDUCTION DU NOMBRE DES MEMBRES SUR LE CONSEIL.

ATTENDU QU'au cours des trente dernières années, la MRC a reconnu le Comité municipal de Laniel comme « comité local » auprès des citoyens du territoire non organisé (TNO) de Laniel;

ATTENDU QUE cette reconnaissance se traduit par l'obligation pour le Comité municipal de Laniel de suivre les règles municipales, comme une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE depuis la création du Comité municipal de Laniel, celui-ci a toujours procédé à l'élection des membres qui composent son comité lors de la tenue des élections municipales en suivant les lois municipales;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscamingue requiert que TNO Laniel applique les dispositions des Chapitres 6 et 7, du Titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités,* relatives aux procédures électorales et à la déontologie électorale;

ATTENDU QUE l'article 10 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* permet d'instituer un comité municipal pour une partie de son TNO:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 45 de la *Loi sur les élections et les référendums des municipalités*, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, sur demande d'une municipalité dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales, fixer, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, un nombre de conseillers inférieur ou supérieur à six;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- D'APPUYER la demande du Comité municipal de Laniel (actuellement formé d'un président et de six autres membres) de réduire le nombre de conseillers-membres de six à cinq.
- QUE la MRC de Témiscamingue informe la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le Directeur général des élections, de son accord pour que le Comité municipal de Laniel soit formé de cinq membres (conseillers) et du président jusqu'aux prochaines élections municipales, soit le 21 novembre 2021.

D'ici novembre 2021, des discussions auront lieu avec le Comité municipal de Laniel sur cet élément et une analyse des présences et de la prise de décision sera faite afin de s'assurer du bon fonctionnement du Comité municipal de Laniel.

01-20-008A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue fait partie prenante de la planification stratégique, au niveau des différentes actions et que, depuis la mise en place des outils promotionnels, la demande ne cesse de grandir;

CONSIDÉRANT QUE différents points de vente sont déjà existants, mais ceux-ci ne permettent pas de rejoindre une clientèle située à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QU'une boutique en ligne peut être créée gratuitement sur la plateforme Facebook;

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail de la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire est déjà suffisamment chargée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- D'AUTORISER la MRC de Témiscamingue à présenter une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant comme agent de communication pour l'été 2020 :
 - L'emploi d'agent de communication serait d'une durée de 8
 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine.
 - La tâche d'agent de communication serait principalement de procéder à la mise en place de la boutique en ligne, afin de promouvoir les outils promotionnels de Là où l'on vit.
- D'AUTORISER M^{me} Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à présenter cette demande à Emploi d'été Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue
- DE FINANCER cette dépense à même le poste budgétaire « Projet RH ».

01-20-009A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - POSTE D'AGENT DE BUREAU.

CONSIDÉRANT QUE le plan de classification numérique a été mis en place en 2018 à la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des archives papier existantes pourraient être numérisées et détruites;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche pour le service de secrétariat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

 D'AUTORISER la MRC de Témiscamingue à présenter une demande à Emploi d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant à titre d'agent de bureau.

- L'emploi d'agent de bureau serait d'une durée de 8 à 12 semaines, à raison de 35 heures/semaine.
- La tâche d'agent de bureau serait principalement de procéder à la numérisation des archives.
- D'AUTORISER Christelle Rivest, directrice des ressources humaines, financières et matérielles, à présenter cette demande à Emploi d'été Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.
- DE FINANCER cette dépense à même le poste budgétaire « Projet RH ».

Pour les 2 emplois étudiants, dans l'éventualité où Emploi-Canada déclinerait les demandes, les membres du CA sont d'avis qu'il faut regarder des alternatives pour pallier aux besoins, comme de regarder du côté d'Emploi-Québec pour financer une ressource ou bien de voir à l'embauche de stagiaires.

01-20-010A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA BALANCE DE L'ÉCOCENTRE DE FABRE.

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la cour est vacant depuis le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de responsable de la cour occupait également le poste de remplaçant à la balance tous les samedis;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a autorisé, le 11 décembre 2019, l'affichage du poste de responsable de la cour et remplaçant à la balance (résolution No 11-19-425A);

CONSIDÉRANT QUE le besoin actuel se situe principalement au niveau du remplacement à la balance pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste pour un préposé à la balance a donc été fait le 12 décembre et que deux candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées avec ces deux candidats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- D'AUTORISER l'embauche de M. André Beauchamp, à titre de responsable de la cour et remplaçant à la balance à l'Écocentre de Fabre :
 - Selon la politique salariale, classe 2, échelon 8;
 - Entrée en fonction : le 18 janvier 2020;
 - Des conditions à l'embauche sont prévues spécifiquement au dossier de l'employé.

Monsieur Beauchamp est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- 7 heures par semaine (1 journée/semaine, les samedis) à compter du 18 janvier jusqu'à la fin avril et 35 heures par semaine (5 jours/semaine) du début mai à la fin octobre;
- Poste permanent à temps partiel de novembre à avril et à temps plein de mai à octobre;
- Lieu de travail : Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

<u>01-20-011A</u>

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - POLITIQUE DE SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL - AUTORISATION POUR ANNEXER LE PROTOCOLE D'INTERVENTION DES EMPLOYÉS EN MILIEU ISOLÉ OU SUR UN PLAN D'EAU À LA POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a signé une entente de délégation de la gestion foncière et carrières sable et gravier en mai 2014 avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue doit réaliser annuellement des inspections de 5 % des baux d'abris sommaires, villégiatures, sable et gravier suivant l'entente de délégation signée avec le MERN;

CONSIDÉRANT QUE la ressource qui effectue les inspections en milieu isolé est sous la responsabilité de la MRC de Témiscamingue et que cette dernière est responsable de sa santé, et sécurité sur le lieu de travail:

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a adopté par résolution numéro 06-07-172A la politique de santé, sécurité au travail dont l'entrée en vigueur a été effective le 07 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 D'ADOPTER ET D'ANNEXER le Protocole d'intervention des employés en milieu isolé ou sur un plan d'eau à la Politique de santé, sécurité au travail de la MRC de Témiscamingue.

01-20-012A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - DÉMISSION DE LA GREFFIÈRE: AUTORISATION POUR AFFICHAGE DU POSTE ET NOMINATION SUR LE COMITÉ DE SÉLECTION.

CONSIDÉRANT la démission de Madame Morin-Côté, greffière, est effective au 7 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'un membre représentant le Comité administratif est habituellement sur le comité de sélection pour l'embauche d'un cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

- D'AUTORISER l'affichage du poste de greffier pour combler celui-ci.
- DE NOMMER M. Yves Ouellet, à titre de membre représentant le Comité administratif sur le comité de sélection pour l'embauche du greffier.

Information

STRATÉGIE D'ATTRACTION EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE - INFORMATION – PLAN DE COMMUNICATION 2020.

Lancée le 27 mars dernier, la nouvelle image de marque s'est bien fait connaître sur le territoire et aura insufflé aux Témiscamiennes et Témiscamiens un sentiment de fierté et un sentiment d'appartenance. À présent, le comité de pilotage, issu de la Planification stratégique, coordonné par M^{me} Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire à la MRC, souhaite poursuivre le travail et veut permettre au Témiscamingue de rayonner à l'extérieur de ses frontières pour 2020. Pour ce faire, un budget de 45 000\$ a été octroyé par la MRC de Témiscamingue, via le Fonds de développement des territoires (FDT). Le plan de communication 2020 permet de jeter un regard sur les actions à poser pour atteindre les publics cibles, soit : les familles, les originaires et les personnes immigrantes.

Quelques faits saillants:

- Poursuite de la gestion des réseaux sociaux, qui nous permet de rejoindre rapidement nos cibles, et ce, à moindres coûts.
- Achat de publicité sur Internet (campagne Adwords), permettant de faire ressortir le www.vivreautemiscamingue.com rapidement dans les résultats de recherche Google.
- Achat d'emplacement Web pour des bannières numériques, qui seront présentes sur divers sites Web tels que : Tou.tv, Vero.tv, magazine Châtelaine, Radio-Canada, etc.
- Achat d'une pleine page dans le Guide touristique Abitibi-Témiscamingue, avec un visuel arborant la nouvelle image de marque.

01-20-013A

STRATÉGIE D'ATTRACTION EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE - ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE EN PUBLICITÉ NUMÉRIQUE.

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue a lancé sa nouvelle image le 27 mars dernier et que les résultats sont déjà probants;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et de faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue est méconnu, et qu'il est important de travailler concrètement à le faire connaître pour améliorer toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de LE BLEU, d'un montant de 6 968 \$ (taxes en sus), consiste à intégrer des bannières publicitaires sur divers sites d'envergure sur une période de six mois à 1 an, tel que prévu dans l'offre de services, en collaboration avec la coordonnatrice des communications et de la promotion du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- D'OCTROYER à LE BLEU, le contrat pour un mandat de gestion des réseaux sociaux et de campagne publicitaire numérique dans le cadre de la stratégie d'attractivité, au montant de 6 968 \$ taxes en sus, prévu au poste budgétaire « FDT - Stratégie d'attraction ».
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-20-014A

STRATÉGIE D'ATTRACTION EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE EN GESTION DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DE CAMPAGNE PUBLICITAIRE NUMÉRIQUE.

CONSIDÉRANT le Témiscamingue a lancé sa nouvelle image le 27 mars dernier et que les résultats sont déjà probants;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et de faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT QUE le Témiscamingue est méconnu et qu'il est important de travailler concrètement à le faire connaître pour améliorer toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT QUE la firme LE BLEU a assuré la gestion des médias sociaux d'avril à décembre 2019 et que les résultats sont observables;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de LE BLEU, d'un montant de 7 535 \$ (taxes en sus), consiste à poursuivre la gestion des médias sociaux, en collaboration avec la coordonnatrice des communications

et de la promotion du territoire, sur la base d'une banque d'heure et à démarrer une campagne de publicité sur Google dans le cadre de la Semaine des régions (4 au 8 février 2020);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

- D'OCTROYER à LE BLEU le contrat pour un mandat de gestion des réseaux sociaux et de campagne publicitaire numérique dans le cadre de la stratégie d'attractivité au montant de 7 535 \$ taxes en sus, prévu au poste budgétaire « FDT - Stratégie d'attraction ».
- D'AUTORISER M^{me} Lyne Gironne, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-20-015A

STRATÉGIE D'ATTRACTION EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TÉMISCAMINGUE – ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE EN RELATIONS PUBLIQUES.

CONSIDÉRANT le Témiscamingue a lancé sa nouvelle image le 27 mars dernier et que les résultats sont déjà probants;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la stratégie d'attractivité est de faire connaître et de faire aimer le Témiscamingue à des cibles présentes dans les grands centres (les familles, les originaires et les personnes immigrantes);

CONSIDÉRANT que le Témiscamingue est méconnu et qu'il est important de travailler concrètement à le faire connaître pour améliorer toutes les sphères de son développement;

CONSIDÉRANT que la firme de relations publiques CANIDÉ connaît bien le dossier du Témiscamingue puisqu'il a participé à faire ressortir le Témiscamingue dans les médias nationaux, notamment dans la Presse, lors du lancement de l'identité visuelle;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de CANIDÉ, d'un montant de 6 300 \$ (taxes incluses) qui consiste à positionner les porte-paroles dans divers médias et à aider à saisir les opportunités médiatiques dans le cadre de la Semaine des régions (4 au 8 février 2020);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

 D'OCTROYER à CANIDÉ le contrat pour un mandat de relations médias dans le cadre de la stratégie d'attractivité, au montant de 6 300 \$ taxes incluses, prévu au poste budgétaire « FDT -Stratégie d'attraction ». • **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

01-20-016A

CALQ - ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2016-2020 - DÉPÔT DES PROJETS RECOMMANDÉS POUR L'INSCRIPTION DU 24 OCTOBRE 2019.

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Abitibi-Témiscamingue 2016-2019 fut signée en novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est un des partenaires à l'entente et qu'un avenant permettant la poursuite de cette entente pour une année a été signé en juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée est répartie en fonction de la contribution des partenaires territoriaux concernés et elle est affectée à leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) apparie les engagements totaux des partenaires et les affecte à l'ensemble des territoires concernés en fonction des projets méritants;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sont déposées directement au CALQ et sont soumises à un comité de sélection composé de pairs et que les dossiers sont analysés en fonction des objectifs et des critères d'évaluation par valeur comparée les uns aux autres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du comité de sélection se sont tenus les 12 et 13 décembre 2019, à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif (CA) ont pris connaissance du tableau des recommandations pour les volets 1 et 3A-Artistes et les volets 2 et 3B-Organismes où les résultats furent présentés par ordre décroissant à partir des meilleures notes obtenues et en fonction de la grille de codification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 QUE le comité administratif entérine les recommandations du comité de sélection et autorise l'octroi du financement aux projets retenus.

Pour le Témiscamingue, l'aide financière octroyée au dossier 29 est de 20 000 \$.

Information OFFRE DE SERVICES POUR DE LA PUBLICITÉ - TVCTK.

La MRC de Témiscamingue n'ayant pas reçu l'offre de service de TVCTK, ce point est reporté à une séance ultérieure.

<u>01-20-017A</u> PROJET INGÉNIEUR EN COMMUN ET FINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a déposé un projet d'ingénieur civil ou mécanique en commun (au bénéfice de la MRC et des municipalités locales intéressées) au programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (résolution no 08-18-268);

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement a été acceptée par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été signé par le MAMH en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue, à titre d'organisme responsable du projet, a procédé à plusieurs reprises à l'affichage du poste d'ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'aucun candidat n'a pu être retenu pour pourvoir le poste, et ce, pour de multiples raisons;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue n'est pas en mesure de pourvoir le poste avec un candidat qui répondait aux critères des municipalités participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la convention établie avec le MAMH mentionne que le projet doit être complété pour le 30 septembre 2020 et que selon la situation actuelle, la MRC de Témiscamingue ne sera pas en mesure de respecter ce délai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

- DE RECOMMANDER au conseil de la MRC d'abandonner le projet d'ingénieur civil en commun.
- **D'AUTORISER** le remboursement de l'avance de fonds du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) auprès de ce ministère, pour un montant de 44 550 \$.

<u>01-20-018A</u> GESTION DE L'IMMEUBLE - INDEXATION DES BAUX DE LOCATION DU CISSSAT.

CONSIDÉRANT que le bail de location du CISSSAT a été signé en mars dernier, confirmant un renouvellement au 1^{er} mars 2019, pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la clause 4.3.2 prévoit un rajustement des frais d'exploitation, à la fin de chaque année du bail, en fonction des indices de Statistiques Canada, trois mois avant la date de renouvellement du bail:

CONSIDÉRANT que le taux du loyer a été recalculé pour 2020 selon les paramètres déjà établis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

 DE CONFIRMER au CISSSAT le nouveau taux du loyer, de 139.24 \$ du mètre carré, pour l'année 2020-2021, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

<u>01-20-019A</u> DEMANDE À L'ENPQ - NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE DE FORMATION PRINCIPAL ET ASSOCIÉ.

CONSIDÉRANT QUE M. François Gingras, alors coordonnateur en sécurité incendie, était gestionnaire de formation pour l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour que soient dispensés les cours des programmes de formation conformément à l'entente de formation, mais qu'il a quitté ses fonctions en mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle M. Stephen Valade et M^{me} Joanne Duquette, du service incendie de Rouyn-Noranda, ont pris la relève en tant que gestionnaire de formation principal et associé;

CONSIDÉRANT QUE M. Simon Gschwind a été nommé au titre de chargé de projet en sécurité incendie pour la MRC de Témiscamingue et qu'il doit être habileté à gérer la formation des pompiers du territoire de la MRC de Témiscamingue, en conformité avec le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la MRC de Témiscamingue doit remettre une résolution à l'École nationale des Pompiers de Québec afin d'officialiser la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

- DE NOMMER M^{me} Monia Jacques, directrice à l'aménagement et au développement du territoire, comme gestionnaire principale de formation.
- **DE NOMMER** M. Simon Gschwind, chargé de projet en sécurité incendie, comme gestionnaire associé de formation.
- D'AUTORISER la directrice générale secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, à signer tout document donnant effet à la présente, si nécessaire.

Information RÉVISION DU PDZA - MONTAGE FINANCIER ENVISAGÉ.

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Témiscamingue a été adopté en février 2015 pour une durée quinquennale, soit 2015 à 2020.

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue le mercredi 24 avril 2019, une résolution (N° 04-19-146) a été adoptée, autorisant le projet de révision de PDZA de la MRC de Témiscamingue ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière de 50 000 \$ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) via le volet 1 du programme Priorités bioalimentaires.

Le coût de réalisation associé à la révision du PDZA est estimé à 154 025 \$. En complément de la demande d'aide financière auprès du MAPAQ, des demandes de financement seront soumises auprès des partenaires cités ci-dessous:

- Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Témiscamingue;
- Desjardins;
- Fermes Boréales (Olymel).

<u>01-20-020A</u> RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020 AUPRÈS <u>DE DIVERSES ASSOCIATIONS.</u>

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

- D'AUTORISER le renouvellement d'adhésion pour l'année 2020 auprès des organismes suivants, tel que prévu au budget 2020 au poste budgétaire « Cotisations Organismes locaux, régionaux et provinciaux » :
 - Association québécoise d'urbanisme : 165,56\$;
 - Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ) : 436.91\$;
 - Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
 : 523.14\$;
 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ): 923.43 \$;
 - Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ): 710,55 \$;
 - Association des évaluateurs municipaux du Québec (AÉMQ): 100 \$;
 - Fédération québécoise des municipalités (FQM): 24 100,38 \$;
 - Fédération canadienne des municipalités (FCM): 3 281,62 \$.

<u>Information</u> SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

<u>01-20-021A</u> DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI <u>QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.</u>

Le comité administratif prend acte du <u>rapport budgétaire</u> de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des <u>comptes à payer</u> pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Simon Gélinas et résolu unanimement

DE PROCÉDER à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 92 008.01 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 1 048 082.81 \$, et ce, pour la période du 16 novembre au 15 décembre 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 15 janvier 2020.

Eine Luime

Lyne Gironne, directrice générale - secrétaire-trésorière

<u>01-20-022A</u> MODIFICATION DE LA SÉANCE DU CA DE FÉVRIER (12 AU LIEU <u>DE 5).</u>

CONSIDÉRANT QUE la préfète sera à l'extérieur de la région, la première semaine de février pour participer à des activités liées à la Semaine des Régions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas appuyé par M^{me} Carmen Côté et résolu unanimement

 DE MODIFIER la date de la prochaine séance du comité administratif/commission d'aménagement pour le 12 février 2020 au lieu du 5 février.

<u>01-20-023A</u> AFFAIRES MUNICIPALES - OBADJIWAN - FORT TÉMISCAMINGUE - NOMINATION DE M^{ME} BOLDUC SUR LA FIDUCIE DE GESTION DE TFN ET PARC CANADA.

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2019, Parcs Canada annonçait la conclusion d'une entente sur le patrimoine fiduciaire avec la Première Nation de Timiskaming pour la mise en valeur du lieu historique national Fort-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit la nomination de huit (8) fiduciaires, quatre (4) nommés par Timiskaming First Nation et quatre (4) nommés par Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs démarches, les fonctionnaires de Parcs Canada ont accepté que trois (3) des quatre (4) sièges de Parcs Canada puissent être occupés par des représentants du milieu témiscamien;

CONSIDÉRANT QUE suite à une réunion convoquée par la Société d'histoire, il a été convenu que les trois personnes suivantes représenteraient le milieu témiscamien : madame Claire Bolduc, monsieur Claude Gagnon et monsieur Jean Cotten

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

 D'ENTÉRINER la recommandation du comité et de procéder à la nomination de M^{me} Claire Bolduc afin de représenter la population témiscamienne à titre de fiduciaire de l'entente sur le patrimoine fiduciaire avec la Première Nation de Timiskaming pour la mise en valeur du lieu historique national Fort-Témiscamingue.

<u>Information</u> PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

2e partie

Aucune question de l'assistance.

01-20-024A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet et résolu unanimement

• QUE l'assemblée soit levée.

N. B.: Prochaines réunions:

Conseil de la MRC : 29 janvier 2020
Comité administratif : 12 février 2020

Il est 19 h 00.

Claire Bolower og.

Claire Bolduc, préfète

Eyne Summe

Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



